

## Règlement

### 1. Contraintes sanitaires

Le règlement ci-dessous tient compte de l'évolution de la situation sanitaire. Ce règlement est susceptible d'être modifié afin de l'adapter aux exigences de l'administration le jour de la course dans le but d'assurer la sécurité de tous.

Les inscrits R4C sont invités à consulter le site dédié à l'organisation de l'événement afin d'être informé d'une mise à jour sur le site de la course [www.route4chateaux.com](http://www.route4chateaux.com)

### 2. Public

- 2.1 Cette course est conforme au règlement de la F.F.A. et réservée aux athlètes hommes et femmes, né(e)s en 2002 ou avant, licencié(e)s ou non.
- 2.2 Pour les mineurs : les mineurs autorisés, catégorie « junior » F.F.A, sont nés entre le 21/11/2004 et le 31/12/2004 (**voir & 8.3 page 3**).

### 3. Date de l'épreuve

- 3.1 La date de l'épreuve est le **dimanche 20 novembre 2022**.
- 3.2 Le départ de la course est à **9h30** pour les femmes et pour les hommes.

### 4. Dossards

- 4.1 **Il n'y aura pas d'inscription sur place et pas de retrait de dossard le dimanche 20 novembre 2022** (jour de la course).
- 4.2 Seuls les dossards des coureurs ayant leur dossier complet seront disponibles dans les magasins que vous avez choisi **à partir du samedi 12 novembre au samedi 19 novembre**, sur présentation d'une pièce d'identité :

<b>Sport 2000 Gif S/Yvette</b> (01 64 86 20 84) Route de la Noue, CC Intermarché Val de Courcelles, 91190 Gif-sur-Yvette	
GPS (Lat. / Long)	48°42'4.07"N / 2° 6'9.13"E
Google Map	<a href="https://www.google.com/maps/place/48.7011111,2.1025">48.7011111,2.1025</a>
Samedi 12 novembre	De 14h00 à 19h00
Du lundi 14 au vendredi 18 novembre	De 16h00 à 19h00
Samedi 19 novembre	De 10h00 à 19h00

<b>XTREM Outdoor</b> (01 34 83 18 68) Les Terrasses d'Angiviller, 74 Rue d'Angiviller, 78120 Rambouillet	
GPS (Lat. / Long) Google Map	48°38'36.26"N / 1°49'39.04"E <a href="https://www.google.com/maps/place/48.6433333,1.8275">48.6433333,1.8275</a>
Du samedi 12 au samedi 19 novembre	De 10h00 à <b>18h30</b>
<b>Fermeture le lundi 14 novembre</b>	

<b>Team Outdoor</b> (01 43 40 62 39) 2 place Edouard Renard, 75012 Paris	
GPS (Lat. / Long) Google Map	48°50'5.93"N / 2°24'25.41"E <a href="https://www.google.com/maps/place/48.8349806,2.4070583333333333">48.8349806,2.4070583333333333</a>
Samedi 12 novembre	De 10h00 à <b>18h30</b>
Lundi 14 novembre	De 12h00 à <b>18h30</b>
Du mardi 15 au samedi 19 novembre	De 10h00 à <b>18h30</b>

- 4.3 Un coureur peut retirer un/des dossards d'un autre coureur ou d'un groupe de coureurs sur présentation d'une copie de pièces d'identités (nombre de dossards retirés = nombre de pièces d'identité présentées)
- 4.4 Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et les coureurs s'engagent à suivre le circuit balisé.
- 4.5 La traversée des parcs des châteaux est strictement réservée aux coureurs portant un dossard de l'épreuve.
- 4.6 Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 5. Sécurité

- 5.1 Des commissaires de course seront présents pour assurer la sécurité.
- 5.2 Le temps de course est limité à **2 heures et 45 minutes**. Le coureur défaillant ou hors délai sera dès lors disqualifié et sera pris en charge par un véhicule d'assistance de course.
- 5.3 Le service médical et les secours sont assurés par trois médecins et une antenne de la Croix Rouge.
- 5.4 Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours de la course.

- 5.5 Un dispositif VIGIPIRATE sera mis en place sur les entrées du village R4C.

## 6. Assurances

- 6.1 Conformément au code du sport article D321-4, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la Route des 4 Châteaux.
- 6.2 Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- 6.3 L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.
- 6.4 L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

## 7. Droit d'image

- 7.1 Tout concurrent accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films sonores ou tout autre support de communication.

## 8. Inscriptions

- 8.1 Les inscriptions se font exclusivement par Internet du **17 septembre 2022 au 31 octobre 2022** dans la limite des **3000** places disponibles (inscriptions papier non acceptées) sur le site avec paiement sécurisé de notre partenaire : "onsinscrit.com".
- 8.2 Dès le paiement, l'inscription est valide mais sous réserve de présentation ultérieure d'un certificat médical (ou licence) conforme (**voir & 9**) sur le site d'inscription en ligne qui permet l'envoi d'un document scanné (ou pris en photo), à n'importe quel moment.
- 8.3 **Pour l'inscription d'un mineur**, une autorisation parentale et une attestation concernant le questionnaire médical de pratique sportive est obligatoire.

## 9. Certificat médical ou licence : FFA, UFOLEP, FSGT

- 9.1 Il est obligatoire de présenter un certificat médical (ou sa photocopie) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (loi n° 99223 du 23 Mars 1999, article 6). L'épreuve ayant lieu cette année le **dimanche 20 novembre 2022 le certificat médical devra être postérieur au dimanche 20 novembre 2021**.
- 9.2 Si vous êtes licencié FFA ou d'une autre fédération d'athlétisme, vous pourrez joindre à votre bulletin d'inscription une photocopie de votre licence 2021-2022 ou la licence 2022-2023 en cours de validation dont la période de validité couvre la période du 01 septembre 2022 au 31 août 2023.
- La relecture des certificats/licences est manuelle excepté pour la licence FFA (lecture automatique).

- 9.3 L'inscription définitive est confirmée seulement après :
- Paiement
  - Et validation d'un document : certificat médical ou licence.

**Les organisateurs sont tenus de faire appliquer ces dispositions.**

## 10. Annulation

- 10.1 Lors de votre inscription une option annulation vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au **13 novembre 2022 inclus**, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (hors option annulation).

**Au-delà de cette date**, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

**Attention elle ne pourra plus être contractée après avoir validé et payé votre inscription.**

---

## 11. Tarifs

- 11.1 Le montant de l'engagement est de 25 €.
- 11.2 Le montant de l'option annulation est de 03 €.
- 11.3 Les inscriptions seront ouvertes automatiquement le **17 septembre 2022** à 07h00 et seront fermées au plus tard le **31 octobre 2022** à minuit dans la limite des places disponibles (3000 maximum).

## 12. Récompenses

- 12.1 Le scratch : de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> place pour les femmes et les hommes.
- 12.2 Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie pour les femmes et les hommes.
- 12.3 La 1<sup>ère</sup> équipe femmes et la 1<sup>ère</sup> équipe hommes (sur 4 coureurs).

## 13. Acceptation

- 13.1 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.
- 13.2 Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.